

Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication :	2019-10-11	
Titre abrégé :	Investissements accrus dans les mesures d'observation et d'exécution fiscales	
Description :	Augmenter le montant accordé à l'Agence du revenu du Canada pour accentuer les efforts déployés en matière d'observation et d'exécution fiscales pour ce qui est de la taxe sur les produits et services, de l'imposition des sociétés multinationales, de l'impôt des grandes sociétés et de la fiscalité internationale. Cette mesure se traduira par des recettes fiscales additionnelles. La source des fonds pour cette mesure est liée aux réaffectations de dépenses d'autres ministères et organismes énumérées dans la liste des Mesures aux montants prédéterminés .	
Ligne(s) d'exploitation :	Impôt sur le revenu des particuliers Impôt sur le revenu des sociétés Taxe sur les produits et services Charges de programmes directes	
Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Dépenses supplémentaires prévues pour les mesures d'observation et d'exécution fiscales	Fournies par le demandeur
	Taux de rendement des dépenses supplémentaires pour les mesures d'observation et d'exécution fiscales	Budgets de 2015 à 2019 Renseignements demandés à l'Agence du revenu du Canada
	Taux progressifs pour la mise en œuvre des nouvelles dépenses d'observation et d'exécution fiscales, ainsi que les hausses correspondantes des recettes	Budgets de 2015 à 2019
	Taux d'attrition pour les recettes générées par les nouvelles mesures d'observation et d'exécution fiscales	Office for Budgetary Responsibility [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Estimation et méthode de projection :

Le demandeur a établi une enveloppe de dépenses fixe pour les mesures additionnelles d'observation et d'exécution fiscales.

La hausse des recettes correspondante a été estimée à partir de données confidentielles fournies par l'Agence du revenu du Canada. Les recettes obtenues calculées ont été ajustées à la baisse afin de refléter le déclin des retours sur investissement présentés dans les budgets de 2015 à 2019.

Le moment du flux des recettes a été modéré par le décalage historique observé entre les nouvelles dépenses pour l'observation et l'exécution fiscales et le temps nécessaire pour que l'augmentation des recettes atteigne son point culminant.

Enfin, on a réduit le flux des recettes en fonction des taux d'attrition publiés par l'*Office for Budgetary Responsibility* pour les mesures qui comportent un risque faible ou modéré. Le taux d'attrition a été appliqué à partir du deuxième exercice de mise en œuvre de la mesure proposée et a été accru de façon cumulative pendant la période de prévision.

La présente estimation des coûts ne tient pas compte de l'augmentation correspondante des recettes pour les gouvernements provinciaux qui ont la même assiette fiscale.

Évaluation de l'incertitude :

L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. L'évaluation suppose implicitement que le lien historique qui existe entre les charges et les recettes ne changera pas. Par ailleurs, la présentation des données dans les budgets fédéraux antérieurs n'est pas uniforme (par exemple, les périodes de temps, les chiffres bruts et les chiffres nets différent), ce qui nécessite un certain degré d'interpolation. Cela dit, les données confidentielles fournies par l'Agence du revenu du Canada confirment en grande partie l'information publique. En outre, l'évaluation est sensible aux perspectives économiques du DPB, car la croissance économique aura une incidence directe sur l'assiette du revenu imposable. On s'attend à une réaction des contribuables, ce dont on a tenu compte dans les hypothèses relatives à l'attrition des recettes.

Coûts de la mesure proposée

Millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coût total		- 176	- 1 060	- 1 990	- 2 798	- 2 620	- 2 452	- 2 292	- 2 140	- 1 995

Renseignements supplémentaires

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Charges brutes	-	100	250	500	750	750	750	750	750	750
Recettes brutes	-	- 276	- 1 310	- 2 490	- 3 548	- 3 370	- 3 202	- 3 042	- 2 890	- 2 745

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.